

CDEN du jeudi 19 octobre 2017

Présents

- Vice-Présidente du Conseil Départemental Mme Chastre
- IA Mme Lutic
- SG M Didier
- DOSE
- IEN Mme Dumont
- Représentants AMF
- Représentants Conseil Départemental
- FCPE
- UDAF M. Antony
- DDEN M Peuch
- FSU (4) : M. Burnouf, Mme Lavergne, M. Maury, M. Nely
- UNSA (2) : Mme Salarnier, Mme Lamarre
- CGT (1) : Mme Grimal

Déclaration liminaire de la CGT.

Déclaration liminaire de la FSU.

Réponses aux déclarations :

Sur les contractuels enseignants

Il a manqué 4 / 5 ETP, soit 8 personnes. Pour que chaque classe ait un PE, il a fallu prendre sur les brigades. L'Allier se trouvait dans la même situation. Dans le Puy de Dôme, il manquait environ 40 PE. Jamais l'Académie de Clermont-Ferrand n'avait fait appel à des contractuels enseignants pour le 1^{er} degré. Madame la DASEN rappelle qu'il n'a pas été fait appel à Pôle Emploi.

Cette situation de sous-consommation d'emplois est due, selon Madame la DASEN, à une augmentation du nombre de temps partiels et de mises en disponibilité cette année.

A l'heure actuelle, 3 recrutements ont été effectués (il en manque 1) : ce sont des personnes qui souhaitent rester dans le Cantal et qui veulent passer/repasser le concours. En effet, parmi ces 3 contractuels, Madame la DASEN précise que 2 étaient sur la liste complémentaire (titulaires d'un M2), et 1 était admissible (titulaire d'un M1). Le SNUipp-FSU rectifie et précise qu'une seule de ces personnes était sur la liste complémentaire.

Concernant leur formation, elle s'est faite sur une durée d'une petite semaine, puisqu'on compte 1,5 jours de tuilage avec les personnels à remplacer. Au cours de l'année, ils seront suivis par les maîtres formateurs.

Le SNUipp-FSU interpelle Madame la DASEN concernant les frais de déplacement de ces jeunes collègues, tous trois affectés sur des postes de brigades. Les contractuels enseignants, du fait de leur statut, ne peuvent bénéficier de l'ISSR et seront régis par le Décret de 2006 (celui-ci étant, bien sûr, moins favorable). Madame la DASEN assure que les services feront en sorte d'attribuer les remplacements en fonction des distances à effectuer, de façon à ne pas pénaliser les enseignants contractuels.

« Devoirs faits »

La répartition des heures entre les établissements est en cours. Il est aussi fait appel, en plus des diverses associations, aux DDEN.

Le Rectorat a une enveloppe pour ces « Devoirs faits » : reste maintenant à savoir comment elle sera répartie dans l'Académie.

1/ Approbation du CR du CDEN du 4 juillet 2017

Approuvé à l'unanimité.

2/ Rentrée 1^{er} degré et 2nd degré

On note une baisse des effectifs à partir de 2007/2008.

Les ETP sont stables depuis 4 ans pour 646 élèves en moins.

Les missions des enseignants sont stables : nombre de remplaçants, décharges de direction, EDN ...

La scolarisation des – de 3 ans pour la rentrée 2017 est à la baisse : 137 à la fin du mois de septembre. Toutefois, on attend pour le mois de janvier des effectifs aux alentours de 280.

UNSA : Les – de 3 ans ne sont pas pris en compte pour la carte scolaire.

Madame la DASEN affirme que les – de 3 ans présents dès le mois de septembre sont remontés au Ministère lors des comptages. Par contre, ceux qui rentrent plus tard ne sont pas comptabilisés.

Madame la DASEN rappelle que le département du Cantal est dans sa dernière année d'avenant et qu'il faudra réfléchir à un nouveau document.

- Ajustements de rentrée 1^{er} degré

+ 0,5 x 2 UPE2A (Frères Delmas, Thioleron) provisoire, postes ouverts à des personnels 2nd degré, mais occupés par des PE

Au 29 septembre, environ 40 élèves (allophones, migrants, réfugiés, mineurs isolés) dans le 1^{er} degré et 23 dans le 2nd degré.

Classe Unique
+ 0,625 Sauvat

- support de paiement + 1
- décharges syndicales + 1,885
- allègements de service + 0,75

- 2nd degré

« Parcours Avenir Plus » sur le bassin de Mauriac :

Pour remédier à la désaffectation de la 3^{ème} préparatoire à l'enseignement professionnel, ce parcours permet aux élèves, pendant 10 semaines de l'année, d'être accueillis dans le Lycée professionnel par des tuteurs, pour voir comment se passe la 2^{nde} dans l'enseignement professionnel.

3/ Ajustements horaires des écoles

3 écoles changent d'horaires, Saint-Etienne de Maurs, Quézac et Trizac.

Vote : POUR à l'unanimité

4/ Modifications du règlement intérieur des écoles

Vote :

Abstention : FSU (4), CGT (1) et UNSA (2)

Pour : 3

5/ Renouveau des DDEN

M. Peuch indique que la revalorisation salariale et la formation des enseignants sont des questions essentielles. Les DDEN se tiendront toujours aux côtés des enseignants pour les soutenir devant les députés, sénateurs ou encore ministres.

Les DDEN sont les défenseurs de l'Ecole laïque, républicaine et gratuite.

Lors de leur dernier congrès, ils ont émis le vœu de la gratuité des transports scolaires.

Dans le Cantal, 2 communautés de communes ont libéré les familles de la participation financière.

Les DDEN pensent qu'il faut poursuivre la réflexion entamée sur les bassins scolaires, sur les réseaux d'écoles.

Vote : POUR à l'unanimité

6/ Indemnité Représentative du Logement des Instituteurs

Elle s'élève à 2246,40 € pour un instituteur célibataire, et 2808 € pour un instituteur marié / an.

Dans le Cantal, il reste 2 instituteurs.

Vote : POUR à l'unanimité

7/ Dotation collèges

On note une très légère augmentation du budget.

8/ Transports scolaires

Le Conseil départemental évoque des difficultés à venir concernant le transport en raison d'un risque massif de passage à 4 jours.

Le Conseil départemental souhaite donc connaître les organisations du temps scolaire des écoles pour le mois de décembre au plus tard.

Les organisations syndicales font remarquer que ce délai est aussi court qu'il ne l'était au mois de juin ... D'autant que la question n'a probablement pas encore été abordée dans beaucoup d'écoles, au sortir de la rentrée scolaire. L'administration acquiesce et souligne l'urgence d'une telle demande.

Proposition de l'intersyndicale FSU / CGT / UNSA

Vœu émis lors du CDEN

« Les membres du CDEN, réunis ce jeudi 19 octobre 2017, demandent l'ouverture intégrale de la liste complémentaire du CRPE afin de placer les candidats sur poste (et de différer leur formation à la rentrée 2018).

D'autre part, les membres du CDEN demandent la transformation du statut des 3 contractuels en statut de fonctionnaires stagiaires. »